

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2105

26 septembre 2007

### SOMMAIRE

Acuazahara (Luxembourg) S.A. ....	101001	MRP Investments S.à r.l. ....	101017
Advent Duomo Luxembourg 2 S.à r.l. ...	100994	Nausica .....	101008
ARTUS Finance S.A. ....	101022	Noalex Holding S.A. ....	101010
Athena II Advisory .....	101036	Nordpneus S.A. ....	101036
Brown Holding S.A. ....	101038	Nyon Leman S.à r.l. ....	101010
CA Immo S.à r.l. ....	101021	Nyon Leman S.à r.l. ....	101010
Comecin S.à r.l. ....	101001	OAK .....	101040
Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l. .....	101036	Partilux Holding S.A. ....	101012
Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l. ....	101028	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. ...	101008
CVI GVF Luxembourg Nine S.à r.l. ....	101001	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. ...	101008
Delek Luxembourg Holdings .....	101013	Prinus Invest S.A. ....	101022
Ecolaw Luxembourg S.à r.l. ....	100994	Private Portfolio Management Company S.A. ....	100994
Energipark Réiden S.A. ....	101013	RC Europe S.A. ....	101021
E.ON Asset Management S.à r.l. ....	101009	Reform Capital Luxembourg S.à r.l. ...	101036
Euphonie Invest S.A. ....	101009	Rhodalex S.à r.l. ....	101040
Fidelity Investments Management Luxem- bourg S.A. ....	101039	S 3 I S.A. (International Industrial Invest- ment) .....	100994
Financière Cronos S.A. ....	101038	SA de la Tour Maîtresse .....	101010
Gebr. Huckert S.à r.l. ....	101021	Sixton Holding S.A. ....	101009
Ikano Finance (Russia) S.A. ....	101039	Sky Ways Luxembourg S.A. ....	101009
Japan Fund Management (Luxembourg) S.A. ....	101020	Société Luxembourgeoise ETAM .....	101022
JER Geppi 2 S.à r.l. ....	101011	Socoma Equipement S.à r.l. ....	101013
Jubiliy S.à r.l. ....	101017	Sudgaz S.A. ....	101037
Key Largo S.A. ....	101020	Vivacon Lux One S.à.r.l. ....	101019
Luris S.à.r.l. ....	101019	Vivacon Lux Property One S.à.r.l. ....	101016
Mavin S.A. ....	101024	Voyages Holding (Luxembourg) S.A. ...	101039
		Welsh S.A. ....	101008

**Ecolaw Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 115.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100307/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06124. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Private Portfolio Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 72.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100308/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06120. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**S 3 I S.A. (International Industrial Investment), Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 41.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100318/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05334. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Advent Duomo Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.772.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 24 July 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT DUOMO LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollars (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and
  - Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
  - Mrs Laetitia Ambrosi, jurist, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Davy Beauce, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, residing at professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 24 juillet 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT DUOMO LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars US (USD 30.000,-) représentée par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars US (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;
  - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
  - Madame Laetitia Ambrosi, juriste, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Davy Beauce, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007, Relation: EAC/2007/9037. — Reçu 217,10 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100166/239/345.

(070113291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Comecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 20.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100321/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05338. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Acuzahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100322/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05340. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**CVI GVF Luxembourg Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.762.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 119.271,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 16 July 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVI GVF LUXEMBOURG NINE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the Shareholders - Decisions of the sole Shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of June and ends on the thirty-first of May.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of May, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 May 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

*Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Gregor Klaedtke, born on 10 January 1965 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hille-Paul Schut, lawyer, born on 29 September 1977 in 's-Gravenhage, the Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 119271,

hier vertreten durch Herrn Pierre-Yves Genot, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 16 Juli 2007. Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CVI GVF LUXEMBOURG NINE S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

### B. Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

### C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund («cause légitime») hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

**Art. 13.** Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch jedes seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen

des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer vom Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person unterzeichnet.

**Art. 15.** Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

**Art. 16.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer oder jedes Geschäftsführerratsmitglied und seine Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die vernünftigerweise in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder Verfahren entstanden sind, zu welchem er aufgrund seiner Stellung als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer der Gesellschaft oder jeder anderen Körperschaft von der er nicht berechtigt ist Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist. Dies gilt nicht in Verbindung mit Angelegenheiten bei denen letztendlich auf eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte zu der die Person berechtigt ist, ausschliessen.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat können sich dazu entschliessen Zwischendividenden auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wird und aufzeigt dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, auszuschütten, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf. Der Betrag erhöht sich durch fortgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, jedoch verringert er sich durch fortgetragene Verluste und Beträge die einer Kapitalrücklage zugeführt werden, welche gemäss dem Gesetz oder dieser Satzung zu bilden ist.

#### **D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 19.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 20.** Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

#### **D. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen**

**Art. 21.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juni eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Mai desselben Jahres.

**Art. 22.** Am einunddreißigsten Mai jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 23.** Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

### **E. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 24.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Es sei denn es ist etwas anderes vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt

**Art. 25.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

#### *Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden von CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Mai 2008.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro geschätzt.

#### *Beschlüsse*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 25B, rue Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:

- Mr Gregor Klaedtke, geboren am 10. Januar 1965 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; und

- Mr Hille-Paul Schutt, Rechtsanwalt, geboren am 29. September 1977 in s-Gravenhage, die Niederlanden, beruflich wohnhaft in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Genot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation LAC/2007/20207. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100143/211/347.

(070113048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Nausica, Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 76.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100323/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06112. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100324/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03903. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.306.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de PRAXAIR INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100325/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03899. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Welsh S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 40.319.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1992, acte publié au Mémorial C n° 445 du 6 octobre 1992. Le capital a été converti en EUR en date du 29 août 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 247 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WELSH S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007100335/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05900. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---



**Euphonie Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.740.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100326/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07689. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070113091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**E.ON Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.836.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100327/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06568. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070113089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Sixton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 66.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

SIXTON HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100331/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05529. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070113228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Sky Ways Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 76.633.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / N. Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100334/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05052. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070113213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**SA de la Tour Maîtresse, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 100.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100348/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06453. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Nyon Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.270.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100349/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06450. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Nyon Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100350/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06446. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Noalex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, rue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 105.397.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Jacques Wajsbrodt, médecin, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Laveran, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme NOALEX HOLDING S.A., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.397, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 23 avril 2005.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

- d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.
- k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wajsbrodt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2007, Relation GRE/2007/3456. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007100151/231/44.

(070113247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

—  
In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 115.656 duly represented by Jan Willem Overheul with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg by virtue of a proxy dated May 23, 2007.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of JER EUROPE FUND III 14 S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated by virtue of a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger dated April 13, 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association don't have been amended up to today's date.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's name into JER GEPPI 2 S.à r.l. and to subsequently amend the article 1 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER GEPPI 2 S.à r.l. (the Company).»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115656, dûment représentée par Jan Willem Overheul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 23 mai 2007.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de JER EUROPE FUND III 14 S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger reçu en date du 13 avril 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à la date d'aujourd'hui.

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en JER GEPPI 2 S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> de la Société comme suit, avec effet immédiat:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER GEPPI 2 S.à r.l. (ci-après, la Société).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Willem Overheul, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1277. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100132/5770/73.

(070113528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Partilux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 août 2007.  
FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.  
*Fiduciaire comptable*  
Signature

Référence de publication: 2007100359/823/15.  
Enregistré à Diekirch, le 20 août 2007, réf. DSO-CH00135. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070113178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Energipark Réiden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 91.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 août 2007.  
FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.  
*Fiduciaire comptable*  
Signature

Référence de publication: 2007100360/823/15.  
Enregistré à Diekirch, le 20 août 2007, réf. DSO-CH00136. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070113182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Socoma Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 54.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.  
SOCOMA EQUIPEMENT S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007100369/503/15.  
Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05367. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Delek Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 130.540.

In the year two thousand and seven, the seventh day of August,  
Before Maître Karine Reuter, notary residing in Redange/Attert (Grand-Duchy of Luxembourg),  
is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DELEK LUXEMBOURG HOLDINGS,  
a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 103, rue des  
Artisans in L-1141 Luxembourg,  
in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company),  
incorporated on 27 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published  
in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not  
been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

DELEK BENELUX BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 7-11, Oosteinde, 1017 WT Amsterdam, The Netherlands, registered at the Amsterdam trade register under number 34271806 (the Shareholder),

hereby represented by Mr Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on the 7th of August, 2007.

The proxy from the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 9,012,500 (nine million twelve thousand five hundred Euros) by way of the issuance of 360,000 (three hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III.- that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 9,012,500 (nine million twelve thousand five hundred Euros) by way of the issuance of 360,000 (three hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

DELEK BENELUX BV, prenamed, hereby represented by Mr Gwenn Vanweddigen, prenamed, declares:

(i) to subscribe to all the newly issued 360,000 (three hundred sixty thousand) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, and

(ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of the payment in an amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 9,000,000 (nine million Euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by Bank hapoalim Switzerland on 7 August 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 9,012,500 (nine million twelve thousand five hundred Euros), represented by 360,500 (three hundred sixty thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) per share each.»

101015

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately ninety five thousand euros ( 95,000 Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Redange/Attert, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept août,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique DELEK LUXEMBOURG HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 103, rue des Artisans, L-1141 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société),

constituée en date du 27 juillet 2007 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

DELEK BENELUX BV, une société constituée sous le droit néerlandais ayant son siège social au 7-11, Oosteinde, 1017 WT Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34271806 (l'Associé),

ici représentée par Gwenn Vanweddingen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, en date du 7 août 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.000.000 (neuf million euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 9.012.500 (neuf million douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 360.000 (trois cents soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 9.012.500 (neuf million douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 360.000 (trois cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

#### *Intervention- Souscription - Libération*

DELEK BENELUX BV, prénommée, ici représentée par M. Gwenn Vanweddigen, précité, déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 360.000 (trois cent soixante mille) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et

(ii) procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant de EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total de EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque bank hapoalim Switserland en date du 7 août 2007, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 9.012.500 (neuf millions douze mille cinq cents euros) représenté par 360.500 (trois cent soixante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ quatre-vingt-quinze mille euros (95.000 Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. Vanweddigen, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 août 2007, Relation: RED/2007/814. — Reçu 90.000 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 9 août 2007.

Signature

Référence de publication: 2007100444/7851/170.

(070114011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

#### **Vivacon Lux Property One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.877.

Laut Gesellschafterbeschluss vom 30. März.2007 wird der Sitz der Firma von L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy nach L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg verlegt.

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.



Luxembourg, den 23. Juli 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2007100448/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Jubiliy S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., with registred office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

here represented by Isabelle Clinquart, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 12, 2007.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole member of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of JUBILIY S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 129.257, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 4, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro, represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

- Amendment of the Company's name into MRP INVESTMENT S.à r.l.;

- Amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name MRP INVESTMENT S.à r.l.»

- Resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company with immediate effect and the grant full discharge to it for the execution of its mandate;

- Appointment with immediate effect as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Marie-Eve Nyssen, lawyer, born in Eupen (Belgium), on November 19, 1979, with professional address at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Mr. Ismaël Dian, accountant, born in Virton, Belgium, on November 19, 1979, with professional address at, 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Mr. Renato Lavorato, company director, born in Roma, Italy, on March 12, 1962, with professional address at rue Goethe 25, L-1637 Luxembourg.

The sole partner then passed the following resolutions:

*First resolution*

The name of the Company's is changed to MRP INVESTMENTS S.à r.l.

As a consequence article 4 of the articles of association will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name MRP INVESTMENTS S.à r.l.»

*Second resolution*

The resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company with immediate effect is accepted and it is granted full discharge to it for the execution of its mandate.

*Third resolution*

Are appointed with immediate effect as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Marie-Eve Nyssen, lawyer, born in Eupen (Belgium), on November 19, 1979, with professional address at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Mr. Ismaël Dian, accountant, born in Virton, Belgium, on November 19, 1979, with professional address at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
- Mr. Renato Lavorato, company director, born in Roma, Italy, on March 12, 1962, with professional address at rue Goethe 25, L-1637 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., avec siège social à 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ici représentée par Isabelle Clinquart, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de JUBILIY S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 129.257, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification du nom de la Société en MRP INVESTMENT S.à r.l.;

- Modification de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le nom de la Société est MRP INVESTMENT S.à r.l.»

- Démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. comme gérant de la Société avec effet immédiat et pleine décharge pour l'exécution de son mandat;

- Nomination avec effet immédiat comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Marie-Eve Nyssen, avocat, né à Eupen (Belgique), le 19 novembre 1979, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- M. Ismaël Dian, comptable, né à Virton, Belgique, le 19 novembre 1979, avec adresse professionnelle à 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

- M. Renato Lavorato, administrateur de sociétés, né à Rome, Italie, le 12 mars 1962, avec adresse professionnelle à 25, L-1637 Luxembourg.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nom de la Société est changé en MRP INVESTMENT S.à r.l.;

En conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le nom de la Société est MRP INVESTMENT S.à r.l.»

#### *Deuxième résolution*

La démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. comme gérant de la Société avec effet immédiat est acceptée et pleine décharge pour l'exécution de son mandat lui est accordée.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés avec effet immédiat comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Marie-Eve Nyssen, avocat, né à Eupen (Belgique), le 19 novembre 1979, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- M. Ismaël Dian, comptable, né à Virton, Belgique, le 19 novembre 1979, avec adresse professionnelle à 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

- M. Renato Lavorato, administrateur de sociétés, né à Rome, Italie, le 12 mars 1962, avec adresse professionnelle à 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Clinquart, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, LAC/2007/19362. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100449/5770/116.

(070113800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Vivacon Lux One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.691.

Laut Gesellschafterbeschluss vom 30. April 2007 wird der Sitz der Firma von L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy nach L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg verlegt.

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Juli 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2007100451/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Mullendorf, 54, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 103.550.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Luc Risch, agent immobilier, demeurant à L-7317 Mullendorf, 54, rue Paul Eyschen,

Madame Adelina Pazzaglia, employée privée, demeurant à Heisdorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée LURIS S. à r.l., ayant son siège social à L-7317 Mullendorf, 54, rue Paul Eyschen, a été constituée, sous la dénomination de L.R.I. S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1.297 du 17 décembre suivant, et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger, en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 688 du 4 avril 2006. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.550.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par Monsieur Luc Risch, préqualifié.

Sur ce, Monsieur Luc Risch déclare qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, il a cédé l'intégralité de ses parts sociales à Madame Adelina Pazzaglia, préqualifiée, pour le prix de vingt-cinq mille (25.000,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Sur ce, Madame Adelina Pazzaglia, préqualifiée, a déclaré céder ses cent (100) parts sociales à Madame Maria Grazia, dite Atta, Pazzaglia, employée privée, demeurant à Mullendorf, ici présente et ce acceptant, pour le prix de vingt-cinq

mille (25.000,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et elle en aura la jouissance et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

Monsieur Luc Risch, préqualifié, agissant en tant que gérant unique de la société, déclare consentir aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tient pour valablement signifiées à la société et à lui-même.

Ensuite, Madame Atta Pazzaglia, représentant l'intégralité du capital social, suite aux prédites cessions de parts, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

La comparante décide d'ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 8 des statuts:

«Toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Maria Grazia, dite Atta, Pazzaglia, employée privée, demeurant à L-7317 Mullendorf, 54, rue Paul Eyschen.»

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Risch, A. Pazzaglia, A. Pazzaglia, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 27 juillet 2007, Relation: MER/2007/1012. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007100458/232/51.

(070114233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 août 2007 que:

1. Monsieur Kanetaka Anraku a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière avec effet au 9 août 2007.

2. Monsieur Takaya Nobukiyo, Vice Président de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement au 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 9 août 2007 pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 9 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007100462/1232/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06413. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070113412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Key Largo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.837.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

KEY LARGO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007100371/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05373. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Gebr. Huckert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 16, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 71.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

GEBR. HUCKERT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007100370/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05370. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**RC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 87.456.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 5 juin 2007 à 10 heures*

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel administrateur pour une période déterminée allant du 1<sup>er</sup> mai 2007 à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008:

- Monsieur Devlaminck Dieter, Gereedstraat, 46 B-9230 Wetteren

2. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel administrateur-délégué pour une période déterminée allant du 1<sup>er</sup> mai 2007 à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008:

- Monsieur Devlaminck Dieter, Gereedstraat, 46 B-9230 Wetteren

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

P. Krauss / G. Lusatti / R. de Ruyck

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007100537/1656/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**CA Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.996.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 juillet*

1. L'assemblée a décidé de fixer le nombre de gérants à quatre (4).

2. L'assemblée a décidé de procéder à la nomination de M. Christian Scherf, résidant à A-2345 Brunn am Gebirge, Kesslerweg 11, né le 11 juin 1962 à Voralpe (Autriche) en tant que nouveau gérant de la société.

Le mandat de M. Scherf prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 août 2007.

N. Wienke

*Rechtsanwalt*

Référence de publication: 2007100535/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Société Luxembourgeoise ETAM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 1.428.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 mai 2007*

*Première résolution*

Nomination en tant qu'administrateur délégué de Madame Carine Huon, demeurant 349, Brusselsesteenweg, B-3020 Herent, jusqu'en 2010, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 juillet 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

*Signatures*

Référence de publication: 2007100542/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Prinus Invest S.A., Société Anonyme,**

**(anc. ARTUS Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.590.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ARTUS FINANCE S.A. (the «Company») having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated by deed the undersigned notary on 29th December, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 11th February 2006, number 313 and registered with the Luxembourg register of commerce and commercial companies under number B 113.590.

The meeting was presided over by M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of the Company's name to PRINUS INVEST S.A. by modifying article 1 of the Company's articles of association

2. Amendment of the second sentence of paragraph 2 of article 3 of the Company's articles of association so that it shall read as follows: «The Company may issue series or tranches of securities whose value is linked to one compartment»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

1. The meeting resolved change of the name of the Company to PRINUS INVEST S.A. by amendment of article 1 of the articles of association as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of PRINUS INVEST S.A.»

2. The meeting resolved to amend the second sentence of paragraph 2 of article 3 of the articles of association so that the second paragraph of article 3 shall be read as follows:

«The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the «Compartments»). The Company may issue series or tranches of securities whose value is linked to one Compartment. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTUS FINANCE S.A. la «Société») avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 février 2006, numéro 313 et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.590.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en PRINUS INVEST S.A. par modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts

2. Modification de la deuxième phrase du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société de sorte à ce qu'elle se lit comme suit: «La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur est fonction d'un Compartiment.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée a décidé la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PRINUS INVEST S.A.»

2. L'assemblée a décidé la modification de la deuxième phrase du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de sorte que le deuxième paragraphe de l'article 3 se lit comme suit:

«Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur est fonction d'un Compartiment. Quand les droits d'investisseurs ou de

créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Signé: P. Prussen, C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19696. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100543/211/96.

(070113963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

### **Mavin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

L'an deux mille sept, le vingt sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAVIN S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 128.473, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Suppression de la langue anglaise dans les statuts.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 120.000.000,- (cent vingt millions euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 120.050.000,- (cent vingt millions cinquante mille euros) par l'émission de 1.200.000 (un million deux cent mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par l'actionnaire actuel et à libérer entièrement par apport d'immeubles sis à Luxembourg.

3.- Acceptation de la souscription et libération.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la langue anglaise dans les statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 120.000.000,- (cent vingt millions euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 120.050.000,- (cent vingt millions cinquante mille euros) par l'émission de 1.200.000 (un million deux cent mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.



### Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.200.000 (un million deux cent mille) actions la société GRANDS MAGASINS MONOPOL S.A. (RCS B 4274).

#### Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, GRANDS MAGASINS MONOPOL S.A., représentée par Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juin 2007 qui demeurera annexée aux présentes, lequel a déclaré souscrire les actions nouvellement émises et les libérer intégralement par apport des immeubles suivants, sis au Grand-Duché de Luxembourg:

1) Un immeuble de commerce sis à L-1931 Luxembourg, 51-53, avenue de la Liberté et 42-44, avenue de la Gare, comportant 3 parcelles inscrites au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 19.422.995,- euros:

#### Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich

- numéro 371/6574, lieu-dit: «Avenue de la Gare», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 7ares 03 centiares,
- numéro 371/6626, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 2 ares 89 centiares, et
- numéro 374/5923, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 1 are 98 centiares.

#### Origine de propriété

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis les terrains comme suit:

- pour 7 ares 3 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître Tony Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1955, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 14 juin 1955, volume 43 numéro 87;
- pour 1 are 98 centiares: suivant un procès-verbal d'adjudication publique dressé par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1972, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques de Luxembourg le 3 août 1972, volume 555, numéro 154;
- pour 2 ares 89 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1995, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 22 novembre 1995, volume 1440, numéro 3.

2) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-1611 Luxembourg, 45, avenue de Gare, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 8.723.956,- euros:

#### Ville de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie

- numéro 593/7970, lieu-dit: «Avenue de la Gare», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 10 ares 13 centiares,
- numéro 595/1, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 24 ares 33 centiares, ainsi que le lot 5, soit le parking numéro 137, représentant 6.660/1.000, en propriété privative et exclusive, dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg entre l'Avenue de la Gare et la rue du Fort Neyperg.

#### Origine de propriété

Lesdits biens appartiennent à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour 10 ares 13 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1980, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 26 septembre 1980, volume 858, numéro 158;
- pour le lot 5: suivant acte de vente reçu par ledit notaire Prost, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1980, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 26 septembre 1980, volume 858, numéro 158;

3) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-1661 Luxembourg, 33, Grand-rue et rue Genistre, comportant deux parcelles, inscrite au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 12.007.809,- euros:

#### Ville de Luxembourg, section F de la Ville Haute

- numéro 251/631, lieu-dit: «Grand-Rue», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 4 ares, et
- numéro 270/825, lieu-dit: «Rue Genistre», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 70 centiares.

#### Origine de propriété

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour 4 ares: suivant acte de vente reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 août 1960, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 3 septembre 1960, volume 195, numéro 45;
- pour 70 centiares: suivant acte de vente reçu par ledit notaire Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juin 1961, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 12 juin 1961, volume 220, numéro 32;

4) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-4131 Esch-sur-Alzette, 27, avenue de la Gare et donnant sur la rue de l'Alzette, comportant deux parcelles, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 3.835.982,- euros:

*Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord*

- numéro 98/15050, lieu-dit: «Avenue de la Gare», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 7 ares 53 centiares, et
- numéro 85/9626, lieu-dit: «Rue de l'Alzette», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 1 are 25 centiares.

*Origine de propriété*

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

pour la parcelle de 7 ares 53 centiares: -

- pour 6 ares 65 centiares suivant acte de vente reçu conjointement par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg et Maître Georges Bourg, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mai 1969, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 24 juin 1969, volume 265, numéro 62;
- pour 88 centiares, suivant acte de vente reçu par Maître Georges Bourg, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 1969, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 13 novembre 1969, volume 271, numéro 140;
- pour la parcelle de 1 are 25 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1979, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 22 janvier 1980, volume 515, numéro 30.

5) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-4010 Esch-sur-Alzette, 54-56, rue de l'Alzette et donnant également sur la rue de la Libération, comportant deux parcelles, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 5.758.970,- euros:

*Commune d'Esch-sur-Alzette section A Esch-Nord*

- numéro 105/5318, lieu-dit: «Rue de la Libération», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 1 are 90 centiares, et
- numéro 106/6156, lieu-dit: «Rue de l'Alzette», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 5 ares 40 centiares.

*Origine de propriété*

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour les deux parcelles: suivant un premier acte de vente reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1982, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 5 août 1982, volume 580, numéro 60, pour 14/24<sup>e</sup>; et suivant un second acte de vente reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1983, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 5 octobre 1983, volume 607, numéro 15, pour 10/24<sup>e</sup>.

6) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-1611 Luxembourg, 242-248, route d'Esch, comportant deux parcelles, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 56.209.140,- euros:

*Ville de Luxembourg, section HoD de Cessange*

- numéro 4/1669, lieu-dit: «Auf dem Gaspericherberg», pré, contenant 18 ares 40 centiares, et
- numéro 55/3179, lieu-dit: «Route d'Esch», place (occupée) bâtiment non défini, contenant 2 hectares 44 ares 57 centiares.

*Origine de propriété*

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour une parcelle de 10 ares 88 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1962, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 30 juillet 1962, volume 253, numéro 117;
- pour une parcelle de 20 ares 92 centiares: suivant acte de vente reçu par ledit notaire Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1962, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 30 juillet 1962, volume 253, numéro 118;
- pour une parcelle de 1 are 92 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître Charles Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 1962, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques le 22 octobre 1962, volume 259, numéro 127 et suivant acte d'échange d'usufruit reçu par ledit notaire Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1964, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques, en date du 4 avril 1964, volume 306, numéro 52;
- pour une parcelle de 6 ares 50 centiares: suivant acte de vente reçu par ledit notaire Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1962, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 7 novembre 1962, volume 264, numéro 39;

- pour 3 parcelles de 18 ares 40 centiares, 1 hectare 19 ares 20 centiares et 85 ares 15 centiares: suivant acte de vente reçu par ledit notaire Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1972, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 6 mars 1972, volume 542, numéro 99 pour une moitié indivise en pleine propriété et en usufruit; suivant un second acte de vente reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1977, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg en date du 17 janvier 1978, volume 756, numéro 119, pour la seconde moitié indivise.

7) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-9063 Ettelbruck, place Marie-Adélaïde, comportant 2 parcelles inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 7.656.456,- euros:

*Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck*

- numéro 464/7673, lieu-dit: «Place Marie-Adélaïde», place, contenant 1 are 71 centiares, et  
- numéro 464/6744, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 31 ares 56 centiares (faisant 974,1/1000 dans la copropriété), correspondant au lot n° 2.

*Origine de propriété*

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour la parcelle de 1 are 71 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 décembre 1995, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 4 janvier 1996, volume 902, numéro 116;

- pour les 974,1/1000 en copropriété dans la parcelle de 31 ares 56 centiares: suivant un premier acte de vente reçu par Maître René Frank, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 4 juillet 1972, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch, en date du 24 juillet 1972, volume 349, numéro 10; et suivant un second acte d'échange reçu par ledit notaire Frank, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 29 août 1972, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 12 avril 1973, volume 362, numéro 114.

8) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-4508 Differdange, place des Alliés, comportant deux parcelles, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 3.145.255,- euros:

*Commune de Differdange, section B de Differdange*

- numéro 1102/4616, lieu-dit: «Avenue d'Obercorn», chemin d'exploitation, contenant 2 ares 60 centiares, et  
- numéro 1112/8945, lieu-dit: «Rue Edmond Zinnen», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 36 ares 3 centiares.

*Origine de propriété*

Ledit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- pour la parcelle de 36 ares 3 centiares: suivant un premier acte de vente reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1971, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 14 mai 1971, volume 294, numéro 117, pour 2 ares 39 centiares et 15 ares 6 centiares; suivant un second acte de vente reçu par Maître Georges Bourg, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 1971, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 4 août 1971, volume 298, numéro 75, pour 18 ares 58 centiares;

- pour la parcelle de 2 ares 60 centiares: suivant acte de vente reçu par Maître Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juin 1971, transcrit au 2<sup>e</sup> bureau des hypothèques de Luxembourg le 9 juillet 1971, volume 297, numéro 82.

9) Un immeuble de commerce et d'habitation sis à L-9554 Wiltz, rue du Pont, inscrit au cadastre comme suit et évalué pour les besoins de l'enregistrement à 3.239.437,- euros:

*Commune de Wiltz, section B de Niederwiltz*

- numéro 176/4325, lieu-dit: «Niederwiltz», place (occupée) bâtiment non défini, contenant 66 ares 45 centiares.

*Origine de propriété*

Le dit bien appartient à la société apporteuse pour avoir acquis le terrain comme suit:

- suivant acte de vente reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 29 mars 1985, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 24 juillet 1985, volume 641, numéro 83.

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre Leroy, associé, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et en considérant les hypothèses relatives à la transaction envisagée relatée au point 4, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des biens immobiliers apportés retenue au moment de l'apport (soit € 120.000.000,-) ne correspond pas au moins

au nombre et à la valeur des actions de MAVIN S.A. émises en contrepartie de l'apport autre qu'en numéraire, soit 1.200.000 actions d'une valeur nominale de € 100,- chacune.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

RSM AUDIT LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises

Pierre Leroy

Associé»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Charges et conditions de l'apport*

1.- La société MAVIN S.A. s'engage à respecter et se conformer à toutes les clauses et stipulations contenues dans les actes d'acquisition prémentionnés.

2.- Lesdits biens sont apportés en pleine propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

3. - La société MAVIN S.A. sera propriétaire des biens par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

4. - La société MAVIN S.A. prendra les immeubles lui cédés tels et ainsi qu'ils appartiennent à l'apporteur et dans leur état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part de l'apporteur de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société MAVIN S.A.

L'apporteur déclare expressément qu'il n'a créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles cédés, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans les actes d'acquisition, dont question ci-avant.

5. - Toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques, pouvant grever les immeubles faisant l'objet des présentes, sont à charge de la société MAVIN S.A., à partir du jour de l'entrée en jouissance.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.050.000,- (cent vingt millions cinquante mille euros) représenté par 1.200.500 (un million deux cent cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.208.000,- (un million deux cent huit mille euros).

#### *Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoir, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. Relation LAC/2007/16068. — Reçu 1.200.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100545/211/247.

(070113966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

### **Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.794.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.2, S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

represented by Mr Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 July 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to draw up the articles of association of a company which is hereby established as follows:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.2 (HOLDINGS) S. à r.l. (the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate directly or indirectly in the creation, development, management and control of any company or enterprise, in particular in the field of real estate investments, including investment funds. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

**Art. 7. Board of managers.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.** All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.** The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

**Art. 12. Powers and voting rights.** The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.** If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VI. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares
CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.2, S.C.A., SICAV-SIF, prenamed . . . . .	12,500.-	500
Total . . . . .	12,500.-	500

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons and entity are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr David Charles Cunnington, Chartered Accountant, born on 18 August 1974 in Solihull, United Kingdom, professionally residing at 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;
- Mr Dominic White, Head of European Portfolio Management, born on 27 March 1972 in Bristol, United Kingdom, professionally residing at Via Santa Radegonda 11, 20121 Milan, Italy;
- Mr Michael Chidiac, Director, born on 29 June 1966 in Beirut, Lebanon, professionally residing at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Godfrey Abel, Chartered Accountant, born on 2 July 1960 in Brixworth, England, professionally residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg; and
- Mr Gerardo Solaro Del Borgo, CEO, born on 7 May 1962 in Rome, Italy, professionally residing at Via Santa Radegonda 11, 20121 Milan Italy.

2. The registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.2, S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et dont la procédure d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est actuellement en cours,

ici représentée par Madame Eva Brauckmann, Volljuristin, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société qui est constituée comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.2 (HOLDINGS) S. à r. l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-



pation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer directement ou indirectement à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, en particulier dans le domaine des investissements immobiliers, y compris des fonds d'investissement. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date de la réunion prévue, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.** Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par

la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription et Libération*

Les actions sont souscrites comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions
CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.2, S.C.A., SICAV-SIF, prénommée . . . .	12.500,-	500
Total . . . . .	12.500,-	500

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire soussigné.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes et l'entité suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Charles Cunnington, comptable, né le 18 août 1974 à Solihull, Royaume-Uni, domicilié professionnellement à 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Dominic White, Head of European Portfolio Management, né le 27 mars 1972 à Bristol, Royaume-Uni, domicilié professionnellement à Via Santa Radegonda 11, 20121 Milan, Italie;
- Monsieur Michael Chidiac, administrateur, né le 29 juin 1966 à Beirut, Liban, domicilié professionnellement à 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à, Brixworth, Angleterre, domicilié professionnellement à 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg; et
- Monsieur Gerardo Solaro Del Borgo, CEO, né le 7 mai 1962 à Rome, Italie, domicilié professionnellement à Via Santa Radegonda 11, 20121 Milan, Italie.

2. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brauckmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9044. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100161/239/386.

(070113502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 61, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 105.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 août 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

*Fiduciaire comptable*

Signature

Référence de publication: 2007100357/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2007, réf. DSO-CH00133. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070113168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Nordpneus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmétt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.106.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 août 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

*Fiduciaire comptable*

Signature

Référence de publication: 2007100358/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2007, réf. DSO-CH00134. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070113174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100351/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06495. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Athena II Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.418.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2003:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B - 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62
- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été élue commissaire pour la même durée:

- ERNST & YOUNG S. A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2007100581/660/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Sudgaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration du 4 mai 2007, que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Hoffmann Will, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-3743 Rumelange, 1A, rue Nic. Pletschette;
  - Monsieur Rosenfeld Romain, Vice-Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-4807 Rodange, 2, rue Nic Bieber;
  - Monsieur Halsdorf Jeannot, Administrateur-délégué, demeurant à L-4795 Linger, 34, rue du Bois;
  - Monsieur Tonnar Jean, Administrateur-délégué, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Tuilerie;
  - Monsieur Franck Henri, Administrateur, demeurant à L-8356 Garnich, 5, rue St Hubert;
  - Monsieur Frantzen Guy, Administrateur-délégué, demeurant à L-3255 Bettembourg, 30, rue Luc;
  - Monsieur Goelhausen Marco, Administrateur, demeurant à L-4487 Belvaux, 110, rue de Soleuvre;
  - Monsieur Hager Daniel, Administrateur, demeurant à L-4482 Belvaux, 43, rue Michel Rodange;
  - Monsieur Hahn Ady, Administrateur, demeurant à L-4995 Schouweiler, 5, rue du Stade;
  - Monsieur Hoffelt Lucien, Administrateur, demeurant à L-4960 Clémency, 57, rue de Bascharage;
  - Madame Lucas Romy, Administrateur, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 32, rue de Roedgen;
  - Monsieur Medinger Camille, Administrateur, demeurant à L-4394 Pontpierre, 21, rue de l'Ecole;
  - Monsieur Meisch Marcel, Administrateur, demeurant à L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté;
  - Monsieur Sinner Arthur, Administrateur, demeurant à L-3390 Peppange, 73, rue de Crauthem;
  - Monsieur Englebert Christian, Administrateur, demeurant à L-4209 Esch/Alzette, 22, rue Michel Lentz;
  - Monsieur Schreiner Roland, Administrateur, demeurant à L-3862 Schiffflange, 22, Cité Op Soltgen;
  - Monsieur Warken Ernest, Administrateur, demeurant à L-3761 Tétange, 5, rue Thomas Byrne;
  - Monsieur Metzler John, Administrateur, demeurant à L-3878 Schiffflange, au 26, chemin Vert.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Cannive Patrick, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4322 Esch/Alzette, 2, rue de la Source;
  - Monsieur Krecké Henri, Commissaire de surveillance, demeurant à L-4849 Rodange, 10, rue des Romains;
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

*Réviseur d'entreprises:*

- La société INTERAUDIT S.à.r.l., Réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SUDGAZ S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101617/1261/46.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08095. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Brown Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 48.780.

*Extrait du livre des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle passé à Luxembourg le 2 juillet 2007*

L'Assemblée Générale, après délibération et après avoir lu le bilan et les comptes annuels de la société ainsi que le rapport du Commissaire de la société, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

4) La présente Assemblée élit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- Kyros-Athanassios Filippou, homme d'affaires, demeurant à Athènes, Grèce comme Président.
- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique comme Administrateur délégué.
- Ekaterini Mouzaki, juriste, demeurant à Bruxelles, Belgique

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

5) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou -Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2008.

Le Bureau

Le Président, La Secrétaire, Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès verbaux

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

N. Korogiannakis

*Le Membre du Conseil d' Administration*

Référence de publication: 2007101616/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05923. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Financière Cronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.129.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2007*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012, Messieurs Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de sociétés, demeurant à 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles, Schmitz Alexandre, Administrateur de sociétés, demeurant à 15, rue des Erables, B-1040 Etterbeek, Benoit Jean-Guillaume, Administrateur de sociétés, demeurant à 55 route du Lac, CH-1246 Corsier et Anthonioz Cédric, Administrateur de sociétés, demeurant à 10, chemin du Bournou, F-74240 Gaillard.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012 est composé comme suit:

- Varin Christian, Administrateur de Sociétés, 74, Drève des Fauvettes, B-1630 Linkebeek
- Fouquet Jean, Administrateur de Sociétés, 96, rue des Hauts-Crets, CH-1223 Cologny
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de sociétés, 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles
- Schmitz Alexandre, Administrateur de sociétés, 15, rue des Erables, B-1040 Etterbeek
- Benoit Jean-Guillaume, Administrateur de sociétés, 55, route du Lac, CH-1246 Corsier
- Anthonioz Cédric, Administrateur de sociétés, 10, chemin du Bournou, F-74240 Gaillard

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2007101643/750/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07544. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 106.009.

*Extrait - procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 31 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 31 mai 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'exercice social 2007:

«A» Administrateurs:

Dennis Fulling  
Alexander Belenkiy  
Wolfgang Heinrich

«B» Administrateurs:

Birger Lund  
Bo Liljegren  
Thomas Johansen

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme  
IKANO FINANCE (RUSSIA) S.A.  
B. Lund

Référence de publication: 2007101620/3616/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 88.635.

I hereby tender my resignation from the office of Director of FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with immediate effect.

6 March 2006.

R. Peers.

Copie certifiée conforme / Certified true copy  
Signature

Veillez trouver ci-joint ma lettre de démission de mon poste d'administrateur de la société, démission prenant effet à partir du 6 mars 2006.

Le 6 mars 2006.

R. Peers.

Confirmed as a translation of the English original  
Signature  
Director

Référence de publication: 2007101618/711/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07620. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Voyages Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.787.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 27 juin 2007*

En date du 27 juin 2007, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

\* de nommer:

- Monsieur Stéphane Mulard, né le 15 février 1972 à Saint-Claude, France, demeurant professionnellement au 48bis, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007;

- Madame Anne-Claire Louvet Boutant, née le 10 février 1966 à La Garenne Colombes, France, demeurant professionnellement au 48bis, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, en tant que vice-présidente du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007101627/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Rhodalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 105.760.

En date du 21 décembre 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Guézennec en tant que gérant de la société et avec effet au 31 décembre 2006.

- de nommer

Monsieur Denis Pradon, né le 26 décembre 1951 à Lyon, France, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

RHODALUX S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007101628/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**OAK, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 7 août 2007 au siège social*

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

- nomination de Sankar Krishnan, né le 19 février 1947 à Kolonjuvadi, Inde, demeurant 127, Peruvian Ave, Apt # 201, Palm Beach, FL 33480 USA, en tant qu'administrateur A avec effet au 7 août 2007 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour OAK

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101656/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.